

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28 mars 2025

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 28 mars 2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 avril 2025

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Reprise et affectation des résultats 2024 - CMP**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12, ainsi que ses articles L.3312-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 relative l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le règlement budgétaire et financier du Département en vigueur,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-CD-1-7691.1 du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget annexe Centre Maternel Porchefontaine (CMP),

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-7945.1 du 21 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget annexe CMP,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-8157.1 du 22 novembre 2024 adoptant la décision modificative n°1 2024 du budget annexe CMP,

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe CMP établi et présenté par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8324-3 du 11 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024 du budget annexe CMP,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8325-3 du 11 avril 2025 adoptant le compte administratif 2024 du budget annexe CMP,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant qu'il revient au Conseil départemental, après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe CMP, de décider de l'emploi du résultat excédentaire en report en section de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter les résultats du compte administratif 2024 du budget annexe Centre Maternel Porchefontaine (CMP) ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

	Résultats CMP
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2024	0,00
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en fonctionnement	0,00
Solde des restes à réaliser 2024	-
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2024	18 091,72
Résultat de l'exercice antérieur reporté	419 608,96
Résultats de clôture de l'exercice 2024 en investissement	437 700,68
Solde des restes à réaliser 2024	0,00
Besoin / Capacité de financement cumulé au 31/ 12/ 2024	437 700,68

Affectation et report à nouveau 2024 du résultat :

	Résultats CMP
Affectation 2024 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	0,00
Report à nouveau 2025 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	0,00
Investissement (001)	437 700,68

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 11 avril 2025

Reprise et affectation des résultats 2024 - CMP

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Laurent BROSSE

Votent POUR (41) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Geoffroy Bax de Keating à Clarisse Demont, Julien Chambon à Nicole Bristol, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Date de mise en ligne : 15 avril 2025

Transmission préfecture le : 14 avril 2025

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20250411-lmc1156316-DE-1-1

Du : 14 avril 2025

Délibération exécutoire le : 15 avril 2025

COMPTE ADMINISTRATIF DU DEPARTEMENT DES YVELINES

EXERCICE 2024

Présenté par le Président du Conseil départemental

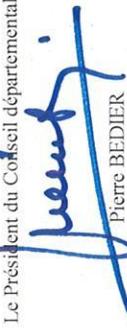
Date de Convocation: 28/03/2025

A Versailles,

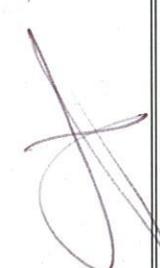
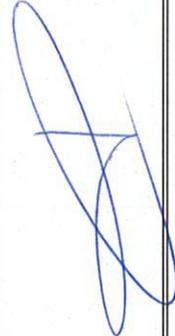
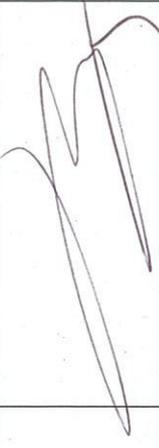
Délibéré par le Conseil départemental, réuni en séance publique à Versailles

, le 11 Avril 2025

Le Président du Conseil départemental,


Pierre BÉDIER

Les membres du Conseil départemental :

M. AOURIR	C. ARENOU	M-H. AUBERT	G. BAX DE KEATING	
		 Pr. D. LEBLANC	 Pr. C. DENONT	
P. BENASSAYA	L. BOULARAN	S. BRAU	N. BRISTOL	L. BROSE
				
C. CHAGNAUD-FORAIN	J. CHAMBON	B. COQUARD	I. COUTANT	S. DESTEVE
	 Pr. N. BRISTOL			
N. DAINVILLE	O. DE LA FAIRE	R. DELEPIERRE	C. DEMONT	G. DESFORGES
 MS.				

F. DEVEZE		C. DUMOULIN		P. FOND		G. GARESTIER		M. MERZ	
S. JAUNET		J. JEAN		J. KOLLMANNBERGER		O. LEBRUN		L. MERCKAERT	
G. MULLER		R. NIVÔIT		K. OLIVE		C. PEMBA-MARINE		N. PEREIRA	
A. PERICARD		A. ROSETTI		P. STEFANINI		S. THIEYRE		M. TOURELLE	
R. G. DESFORGES				R. J. JEAN					
P. WINOCOUR-LEFEVRE		C. ZAMMIT-POPESCU							

Certifié exécutoire par le Président du Conseil départemental, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/25, et de la publication le 14.04.2025

42
37
41 (dont 5 renouvelés)

VOTES : Pour : 41
Contre : --
Abstentions : --

Ne prend pas part
au vote 1.

A Versailles, le

Le Président du Conseil départemental,

Pierre BÉDIER